

On se rappelle les négociations qui ont eu lieu entre l'empereur de Russie et la cour de Rome, par suite de la déplorable persécution des seurs basiliennes.

Le cardinal Ferretti vient de créer à Rome un corps de sergents de ville en uniforme.

Les journaux anglais contiennent de très-longues détails sur le sauvetage de l'immense bateau à vapeur en fer Great Britain, qui était demeuré échoué sur les côtes d'Irlande.

DEUX NAGEUSES.—Deux femmes, deux anglaises, ont dernièrement donné une preuve de courage et d'intériorité peu commune à leur sexe.

ASCENSION A BAGDAD.—Un aéronaute français, M. Rosset, commandé par ses nombreux voyages, a fait à Bagdad, au mois de juillet dernier, une ascension des plus curieuses.

Le brevet royal qui donne à la senora Lola onts le titre de comtesse de Landsfeld, est daté du 14 août et contresigné par les ministres Laurier et Gesele.

—On lit dans l'Observer du 5 septembre: Les efforts de M. Spooner et d'autres personnes qui, dans la dernière session du parlement, ont tenté d'introduire un bill pour la suppression de la prostitution, paraissent devoir être couronnés de succès.

corps serait inhumé en dehors des limites du cimetière ordinaire. En un mot, il serait traité comme un être maudit.

PLACE DE MENDIANT A VENDRE.—On trouve sous ce titre, dans un journal de Londres, l'avis suivant, qu'on ne peut guère prendre que pour un accès d'humour anglais:

Cette place, située dans un quartier de gens charitables produit à son propriétaire actuel 30 shillings par semaine, sans autre peine que d'attendre les secours journaliers des passants.

Le vendeur actuel prévient les acquéreurs que le bonheur lui ayant donné une face de prospérité, il n'a pu tirer de la pitié des passants des secours aussi nombreux qu'en tirerait un homme à face hâve et décharnée.

LA TÉLÉGRAPHIE ELECTRIQUE.—Tout le monde connaît maintenant les prodiges de la télégraphie électrique, et l'application qui en est faite aux Etats-Unis et en Angleterre.

Des bateliers ont retiré jeudi des eaux de la Seine les corps de deux malheureux jeunes gens, qui avaient voulu mettre fin à leurs jours par un même suicide.

—On nous écrit de Cholet, le 3 septembre: Hier 1er septembre, la chasse a été ouverte dans le département de Maine-et-Loire.

M. le marquis de Colbert de Maulevriers chassait hier avec son fils, son précepteur, un garde et un domestique.

M. le Marquis de Maulevriers, qui n'avait que cet enfant âgé de quinze à seize ans, avait vendu une partie de ses propriétés, et venait d'hériter par la mort de son beau-père, M. de Chabrian, d'une fortune de 80 à 100,000 fr. de rentes.

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.—Le 15 juin, une vive affaire a eu lieu auprès de Sandilla entre les troupes anglaises et les Cafres.

EQUATEUR.—Cette république était, à la fin de juin, en proie à la plus épouvantable anarchie. Trois révolutions avaient éclaté à la fois dans les cités de Guayaquil, de Quito et Riobamba.

—La marine royale à vapeur d'Angleterre doit se composer, en 1847, de 167 bâtiments, savoir: 41 de la force de 20 à 100 chevaux; 26 de 100 à 200; 38 de 200 à 300; 20 de 300 à 400; 21 de 400 à 500; 14 de 500 à 600; 3 de 600 à 700; et 4 de 700 à 800 chevaux.

quelle a été la progression ascendante depuis 1830: En 1841, la marine militaire à vapeur de nos voisins était représentée par une force de 13,791 chevaux; en 1844, ils en avaient 26 634; en 1847, ils en avaient 43,128; c'est-à-dire, qu'en six années ils ont triplé leurs forces.

LES FANTAISIES DE LA REINE POMARÉ.—Le journal de Brest, l'Océan, donne de curieux renseignements sur la conduite de la reine Pomaré depuis son retour à Taïti, et sur le caractère et les habitudes de cette princesse.

La reine Pomaré est une femme de quarante ans environ; elle est grande et replète; elle a beaucoup d'esprit et de pénétration; son pouvoir sur ses sujets est absolu: c'est une excellente femme, mais elle aime à l'excès le champagne; quand elle en a vidé un grand verre, elle se tourne vers son mari avec le plus gracieux sourire.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA REVUE CANADIENNE.

Impression de toutes espèces en français et anglais: LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSANCEMENTS, ET FACSIMILÉS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.



LA REVUE CANADIENNE. MONTREAL, 12 OCTOBRE, 1847.

AGRICULTURE.

C'est un sujet de vive satisfaction pour nous de voir l'intérêt que l'on prend aujourd'hui à la prospérité des différentes sociétés d'Agriculture établies en Canada.

Cette société, comme on sait, a obtenu un acte d'incorporation durant la dernière session du parlement provincial. Elle compte déjà à sa tête les premiers noms du pays, les hommes les plus distingués par la fortune et l'intelligence.

L'adresse adressée fait un appel à toutes les classes de la société d'encourager l'Agriculture. Elle fait voir le bien immense qu'ont produit les sociétés agricoles établies dans les Isles Britanniques et ailleurs; l'encouragement qu'elles ont donné aux expériences et aux recherches faites dans toutes les branches de l'économie rurale et répandues au loin par leurs journaux et leurs mémoires.

L'étendue de notre feuille ne nous permet pas pour cette fois d'entrer dans tous les détails agricoles contenues dans cette adresse, mais nous signalons à l'attention de notre population des campagnes la nécessité d'améliorer notre vieux système routinier de culture et d'adopter

une pratique plus moderne et par là même plus perfectionnée.

L'adresse combat avec avantage ces fausses idées répandues ici que notre situation et nos circonstances, les froids de nos hivers et les chaleurs de nos étés nous empêchent d'adopter des systèmes perfectionnés de culture en usage dans d'autres pays.

L'adresse appuie particulièrement sur les avantages que les cultivateurs peuvent retirer d'un journal et autres publications agricoles, qui les mettent au courant des améliorations, dans les différents modes de culture et dans l'économie rurale.

Nous applaudissons bien vivement le projet que forme notre société d'agriculture de publier un journal. Rien ne peut être plus avantageux et plus efficace, et nous ne doutons nullement qu'avec le haut et puissant patronage dont la société peut déjà disposer, un tel journal obtiendra bientôt une immense circulation.

"Ainsi, en combinant la théorie et la pratique, en écoutant vos champs et leur enlevant l'humidité stagnante, en enlevant à vos esprits de vites préjugés, en améliorant votre sol avec des terres engrais, et votre intelligence au moyen de connaissances utiles, en récoltant dans vos greniers les produits de l'année, et dans votre mémoire les fruits de l'intelligence, de l'entreprise et du savoir, vous pourrez, fermiers d'Angleterre et de la vallée de York, prendre dans le système social la position à laquelle vous avez tant de droits."

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

Incorporée par acte du parlement. PATRON:—Son Excellence le gouverneur-général.

PRÉSIDENT:—Major Campbell, St. Hilaire. VICE-PRÉSIDENTS:—L'hon. sir James Stuart, juge en chef, Québec—L'hon. Wm Morris, Montréal—L'hon. P. B. De Boucherville, Boucherville—L'hon. L. H. LaFontaine, M. P. P. Montréal—L'hon. A. N. Morin, M. P. P. Montréal—G. R. S. DeBeaujeu, écr., Côteau du Lac.

CONSEIL:—L'hon. B. Joliette, Village d'Industrie—L'hon. P. H. Knowlton, Broome—L'hon. F. P. Bruneau, Montréal—L'hon. Adam Ferrie, Montréal—L'hon. Robt. Harwood, Vaudreuil—L'hon. Francis Hincks, Montréal—L'hon. Commissaire Casgrain, Montréal—D. M. Armstrong, écr., M. P. P. Berthier—Thos. Boutillier, écr., M. P. P. St. Hyacinthe—L. Lacoste, écr., M. P. P. Boucherville—Malcolm Cameron, écr., M. P. P. Port Sarnia—L. T. Drummond, écr., M. P. P. Montréal—L'hon. Thomas C. Aylwin, M. P. P. Québec—B. H. LeMoine, écr., M. P. P. Montréal—A. Jobin, écr., M. P. P. Ste. Genievre—Jacob DeWitt, écr., M. P. P. Montréal—R. N. Watts, écr., M. P. P. Drummondville—A. P. Méthot, écr., M. P. P. Nicolet—Jacques P. Lantier, écr., M. P. P. St. Polycarpe—Dancun Finlayson, écr., Lachine—Col. Taché, D. A. G. Montréal—F. A. Larocque, écr., Montréal—John Yule, écr., Chambly—Capitaine John Clark, Longue Pointe—A. Newman, écr., Lachine—Pierre J. O. Chauveau, écr., M. P. P. Québec.

WM. EVANS, Sect. PREMIERS OU PRINCIPAUX OBJETS DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

Premier objet.—Avancer l'intérêt, ou accroître les moyens de toutes les classes dont l'agriculture est l'occupation et la ressource, en améliorant l'état des terres cultivées généralement, par une meilleure méthode de dessèchement, par une culture plus judicieuse du sol, un meilleur mode d'engrais, pour quelque récolte que ce soit: en encourageant la culture des plantes nouvelles dont l'introduction peut être considérée comme avantageuse; en encourageant le choix et l'amélioration des bêtes à cornes et des moutons, et le soin de leur donner une bonne pâture, afin que le cultivateur en puisse retirer un profit certain et considérable, par viandes de boucherie, laine, lait, beurre et fromage: encourager les manufactures domestiques et les

inventions utiles applicables à l'agriculture et aux fins de l'économie rurale.

Second objet.—Etablir un musée d'agriculture, pour l'exposition et l'encouragement des instruments d'agriculture les plus nouveaux et les plus utiles à employer et la collection des graines ou semences, racines, herbes, etc., sur le plan de ceux qui sont établis dans plusieurs parties des îles britanniques.

Troisième objet.—Encourager l'établissement d'une ou plusieurs bibliothèques d'agriculture, afin de répandre des principes sains et des connaissances utiles sur tous les sujets liés à l'agriculture et à l'économie rurale, dans toutes les branches, par le moyen d'un journal à bas prix et judicieusement rédigé, et de publications périodiques.

Quatrième objet.—L'établissement d'un collège d'agriculture, pour l'éducation et l'instruction des classes agricoles, autant que les circonstances le permettraient, sur le modèle de ceux qui existent en Angleterre; et s'il n'était pas possible de parvenir à ce but immédiatement, de tâcher de procurer l'établissement d'une ou plusieurs écoles d'agriculture, avec des fermes modèles, y attachées, où les jeunes gens puissent être initiés dans la théorie et la pratique de l'agriculture, et où l'on puisse faire des expériences, ou mettre à l'épreuve des modes nouveaux de dessèchement, d'engrais, de culture de récoltes diverses, de même que quant à l'éducation et à la nourriture des animaux de ferme, et à la conduite de la laiterie le tout sous une surveillance assez judicieuse pour que les établissements puissent, en toute probabilité, subvenir à leurs propres dépenses.

Cinquième objet.—Maintenir une bonne intelligence avec toutes les sociétés d'agriculture de comtés, n'ayant toutes que le même but, le bien général, et offrir aux autres sociétés, et en recevoir réciproquement, toutes les suggestions ou tous les renseignements intéressants, propre à avancer l'objet que disent avoir en vue tous ceux qui ont quelque rapport avec les sociétés d'agriculture.

Sixième objet.—Obtenir des données ou connaissances statistiques correctes, relativement à l'agriculture du Bas-Canada, et aux individus qui s'y emploient; et généralement faire tout ce qui peut être entrepris légitimement et convenablement pour améliorer l'agriculture du Bas-Canada, et élever la position sociale des personnes dont elle fait l'occupation.

STATUTS ET RÉGLEMENS.

- 1. Que la société sera dirigée par un président, six vice-présidents, et un conseil de vingt-six membres.
2. Que les personnes qui souscriront pour la somme de cinq schellins, ou au-dessus, annuellement, seront membres de la société, et que les personnes qui souscriront pour deux livres et dix schellins seront membres à vie de la société.
3. Qu'une assemblée générale des membres de la société aura lieu à Montréal, chaque année, pendant la session du parlement, et que cette assemblée annuelle, trente-trois membres seront élus d'entre les membres de la société pour servir comme officiers ou directeurs, pour l'année suivante; et qu'ils auront pleine autorité pour transiger toutes les affaires de la société.
4. Que les directeurs ainsi élus, choisiront parmi eux, à leur première réunion, ou aussitôt que possible, un président, six vice-présidents et un secrétaire.
5. Que les directeurs tiendront des assemblées tous les trois mois, ou plus souvent s'il est nécessaire; et qu'à ces assemblées, et à toute autre réunion de la société, le président, ou l'un des vice-présidents, présidera.
6. Que les directeurs auront plein pouvoir pour remplir toute vacance qui pourra exister, ou survenir, parmi les officiers ou les directeurs, dans l'intervalle de l'élection générale annuelle sus-mentionnée, en élisant, ou choisissant d'entre eux-mêmes, tel officier, ou tels officiers, et tel directeur ou tels directeurs d'entre les membres de la société.
7. Que les directeurs seront en tout temps pleinement autorisés à convoquer une assemblée générale spéciale des membres de la société par avis inséré dans quelque-une des gazettes publiées en langue anglaise, et dans quelque-une des gazettes publiées en langue française, tant à Montréal qu'à Québec, spécifiant les fins ou objets de telle assemblée; et le président, ou l'un des vice-présidents à chaque telle assemblée, à laquelle il faudra que membres soient présents pour être en nombre.
8. Que les directeurs pourront, de temps à autre, dresser ou rédiger tels règlements qu'ils croiront les plus propres à avancer les intérêts de la société et à promouvoir les fins pour lesquelles elle est établie, et soumettre les règlements ainsi dressés à une assemblée générale annuelle ou spéciale des membres de la société, par lesquels ces règlements pourront être approuvés, désapprouvés, ou amendés, à telle assemblée générale.
9. Qu'afin de former une communication ou correspondance avec chaque section et paroisse du Bas-Canada, les membres du clergé de toutes dénominations seront élus membres honoraires de la société, et seront respectueusement invités à coopérer avec elle à répandre l'instruction et les suggestions utiles parmi la population rurale, et à obtenir des données correctes sur l'état de l'agriculture, ses produits, etc.
10. Que les directeurs choisiront parmi eux trois membres pour agir comme comité de journal, et être chargés du soin de la correspondance de la société; comme aussi un éditeur, qui dirigera et surveillera la publication du journal de la société, et nulle matière pour le journal ne sera publiée avant d'avoir été approuvée par